

Critères de recherche de stage Accueil – vente en CAPa SAPVER

Les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAPa SAPVER.

La formation en milieu professionnel permet :

- ☞ de développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ;
- ☞ d'acquérir et de mettre en oeuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Les PFMP sont organisées en complémentarité avec la formation donnée en centre de formation et sont, par conséquent, obligatoires pour l'inscription à l'examen et l'obtention du diplôme.

Le CAPa SAPVER prévoit 12 semaines de PFMP : 6 en première année, 6 en deuxième année.

La recherche de stage fait partie intégrante de la formation du CAPa SAPVER.

Aussi, les élèves doivent-ils se mettre au plus tôt à la recherche des lieux des PFMP pour l'obtention de ce CAPa.

C'est pourquoi, nous vous envoyons, ce jour, deux accords pour les deux périodes de PFMP de Première année de CAPa SAPVER:

Un accord « Service aux Personnes »

- Un accord « Accueil-Vente » pour un stage qui devra obligatoirement avoir lieu dans le secteur agro-alimentaire,

Ces PFMP, bien qu'ayant lieu au mois de juin 2026, sont difficiles à trouver — surtout le stage « Services aux personnes » - leur recherche doit donc commencer immédiatement.

Ces deux accords de stage devront **IMPÉRATIVEMENT** être rapportés complétés, pour validation, par le professeure principale et coordonnatrice de la classe de CAPa 1 SAPVER et ce, dès la rentrée de septembre.



LEGTPA ROANNE CHERVÉ
cs 90023
42124 PERREUX CEDEX

a : 04 77 44 82 00

☎ .. 04 77 44 82 01

Directeur :
M. F. DÉPLAT

Proviseur adjoint ..
Mme C. DEVIDAL

La personne qui vous remet ce courrier, se présente à vous dans le cadre d'une recherche de stage dans le secteur Accueil Vente, pour la réalisation du CAPa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural.

Les objectifs de ce stage sont de faire participer l'élève aux différentes tâches suivantes :

- La connaissance des produits et/ou des services, de l'organisation, de l'accueil ;
- L'approvisionnement et le stockage,
- La mise en vente des produits et des services ;
- L'accueil des publics.

Ce stage d'une durée totale de 3 semaines se déroulera du 16 juin au 5 juillet 2025.

Un suivi des élèves sur leur lieu de stage sera réalisé pour chaque période de stage par les enseignants de la filière.

Cette période de formation professionnelle sera relatée dans des fiches d'activités portant sur la communication mise en œuvre dans des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par l'élève et évaluée au cours d'une épreuve ponctuelle terminale professionnelle qui concourt à l'obtention du diplôme.

Concernant l'établissement de la convention de stage, la procédure au LEGTA de Roanne Chervé est la suivante:

> suite à votre accord de principe avec l'élève, elle (ou il) me remettra vos coordonnées complètes (nom du maître de stage ; nom, adresse et coordonnées téléphoniques de l'entreprise) ;

> après accord du professeur coordonnateur, une convention en trois exemplaires est rédigée par le service scolarité ;

> les trois exemplaires de la convention vous sont envoyés par courrier pour signature, et doivent être retournés au lycée ➤ lorsque les autres partenaires ont signé, votre exemplaire définitif vous est renvoyé par courrier.

En tant que professeur coordonnateur, je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire (au numéro du lycée : 0477.4482.00) et vous remercie de la bienveillante attention que vous porterez à cette demande.